

## Énoncé des objets d'Ingénieurs Canada

Les objets de la Corporation seront de fournir du soutien et du leadership au niveau national à la profession d'ingénieur au nom de ses membres, afin de promouvoir et de maintenir les intérêts, l'honneur et l'intégrité de la profession d'ingénieur au Canada, et de faire tout chose légale, accessoire ou favorable à l'accomplissement de ces objets, y compris, sans limitation:

- 1) établir et maintenir un lien avec des associations professionnelles d'ingénieurs au Canada, au niveau provincial et territorial, et de les aider, entre autres, à:
  - A. coordonner leurs activités et leurs politiques, en particulier dans les secteurs de l'inscription des ingénieurs, la mobilité des ingénieurs inscrits et de la pratique inter-provinciale;
  - B. promouvoir et maintenir des standards élevés dans la profession d'ingénieur;
  - C. soutenir et favoriser des standards élevés dans l'éducation de la profession d'ingénieur,
  - D. développer des politiques en ressources humaines efficaces et promouvoir le bien-être professionnel, social et économique des membres de la profession d'ingénieur,
  - E. faire connaître et apprécier la génie et la profession d'ingénieur, en améliorant les liens entre la profession et le public; et
  - F. remplir de façon générale leurs divers buts et fonctions.
- 2) agir au nom de ses membres et promouvoir les vues et opinions de ceux-ci sur la profession d'ingénieur, sur tout sujet de portée nationale ou internationale, y compris sans limitation, l'enregistrement international ou la certification d'ingénieurs, et des pratiques réciproques;
- 3) demander ou acquérir et diriger ou disposer de toute marque de commerce ou droit d'auteur dans tous mot(s), marque(s), slogan(s), ou logo(s), ou toute œuvre littéraire ou autres œuvres, se rapportant à la profession d'ingénieur ou à ses objets; et
- 4) s'affilier, se joindre ou conclure des arrangements ou des accords pour réaliser tout engagement avec ou pour le bénéfice des membres de toute société, association, ou autre corps ayant des objectifs semblables ou comparables à ceux de la Corporation.